



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 octobre 2021

Investisseurs particuliers : améliorer leur accès aux marchés des capitaux en apportant des ajustements ciblés au cadre européen

A la suite de sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur une stratégie d'investissement pour les épargnants, l'AMF fait part de ses recommandations pour répondre aux besoins des investisseurs particuliers. L'objectif : leur donner les moyens de disposer des connaissances, des informations et du niveau de conseil adéquats, tout en leur assurant la protection nécessaire pour des investissements transfrontaliers sûrs dans le cadre d'un marché de plus en plus digitalisé.

 Télécharger le contenu

Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

EVOLUTION RÉGLEMENTATION

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE**PROTECTION DE L'ÉPARGNE**

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public à l'encontre d'offres de trading Forex non autorisées d'Omega Pro Ltd

**COMMUNIQUÉ AMF****GESTION D'ACTIFS**

04 mai 2022

L'AMF consulte sur l'intégration des exigences liées à la durabilité dans son règlement général

**CONSULTATION DE L'AMF****GESTION D'ACTIFS**

04 mai 2022

Consultation publique sur les modifications du règlement général concernant la durabilité

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02